

RÈGLEMENT DES BOURSES de RECHERCHE SFED

Définition

Une des missions de la Société Française d'Endoscopie Digestive (SFED) est de promouvoir la recherche en endoscopie. La SFED est l'organisateur d'une bourse de recherche portant sur un projet fondamental, épidémiologique, translationnel ou clinique, au niveau Master 2 ou Thèse de Sciences, en lien direct avec l'endoscopie digestive.

Nombre et montant des bourses

Le nombre de bourses remises chaque année est décidé annuellement au cours d'un Conseil d'Administration (CA) de la SFED. Le montant de chaque bourse, est fixé annuellement par le CA de la SFED. Pour l'année universitaire 2021-2022, le montant de la bourse est fixé à quinze mille euros (15 000 euros). Le montant pourra être versé à un organisme public, de recherche, une association ou directement au candidat. Le candidat devra préciser dans sa lettre de candidature les modalités de versement de cette bourse. Il est précisé que la bourse de recherche de la SFED est une bourse cumulable.

Candidats

La bourse est ouverte à tout DES d'hépatogastro-entérologie en formation, ou diplômé du DES d'hépatogastro-entérologie (depuis moins de 5 ans pour les Master, sans limite pour les Thèses de Science), membre (et à jour de cotisation) de la SFED.

Dossier de candidature

Il devra comporter :

- ⇒ Le *curriculum vitae* du candidat (2 pages maximum)
- ⇒ une lettre de candidature du candidat avec un engagement sur l'honneur à respecter les modalités de la bourse de recherche de la SFED (cf section "engagement") (1 page maximum)
- ⇒ Une lettre de parrainage du chef de service ou de département faisant mention de l'avenir du candidat après le Master 2 ou la Thèse de Sciences (2 pages maximum)
- ⇒ Une présentation détaillée du projet en 3 pages au maximum : rationnel, objectif, méthodologie, résultats attendus, durée estimée, justification du financement alloué, avis du CPP si nécessaire, équipes hospitalières et/ou de recherche impliquées dans le projet.
- ⇒ Les travaux de recherche déjà réalisés par le candidat ou par l'équipe qu'il représente (1 page maximum)
- ⇒ liste des publications du demandeur & liste des 10 principales publications du coordonnateur
- ⇒ un résumé (une page maximum)
- ⇒ un relevé d'identité bancaire
- ⇒ une déclaration des co-financements ou bourses demandées ou accordées pour le projet soumis

Le dépôt de candidature vaut acceptation du présent règlement.

Engagements du candidat

Le candidat devra s'engager sur l'honneur, dans la lettre de candidature, à respecter les points suivants :

- ⇒ Respecter les objectifs de l'objet de la bourse
- ⇒ Soumettre les résultats de ses travaux de recherche aux JFHOD dans un délai maximal de deux ans.
- ⇒ Faire mention du soutien de la SFED dans la (les) communication(s) orale(s) ou écrite(s), et lors de la publication de ses travaux.

En l'absence de candidat ou si les projets sont jugés de qualité insuffisante

En l'absence de candidat et/ou si le(s) projet(s) est (sont) jugé(s) de qualité insuffisante, les montants de la bourse de recherche sont susceptibles d'être basculés sur le financement des bourses de mobilité de la SFED (selon la qualité des projets proposés et sur avis des Présidents du Comité "Recherche et Développement" et "Formation" et du CA), ou d'être restitués à la trésorerie de la SFED.

Jury

Le jury sera composé de membres désignés par le CA de la SFED. Les membres du jury impliqués dans la direction d'un projet soumis devront temporairement quitter la réunion pendant la présentation du projet, pendant les délibérations et ne participeront pas aux délibérations. Le jury est souverain. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées.

Calendrier usuel

Le calendrier est fixé formellement par le CA de la SFED en début d'année universitaire, sur la base de travail suivante:

- Septembre: Le nombre et le montant des bourses remises chaque année, ainsi que les membres du jury sont décidés par le CA de la SFED. Les fonds sont alors réservés.
- Novembre: sont annoncés pendant Vidéo-Digest Cours Intensif d'une part les lauréats de l'année universitaire précédente, d'autre part le nombre et montant des bourses de l'année universitaire en cours.
- Début mars: ouverture des candidatures. Les dossiers de candidature devront être adressés, par mail, à helene.fournier@sfed.org
- Mi-juin (date ferme, à minuit): fermeture des candidatures.
- Fin juin : Le jury sélectionne le(s) lauréat(s) en fonction de la qualité et de l'originalité des projets. Les lauréats seront informés par un membre désigné des Comités "Recherche et Développement" ou "Formation" de la SFED, selon la nature du séjour (recherche ou formation, respectivement).
- Date du versement: sur réception d'une lettre du Responsable du Service ou du Laboratoire, attestant de l'arrivée effective du candidat dans la structure d'accueil et d'une preuve de l'inscription en Master 2 ou en Thèse de Sciences.

Pour toute demande d'information complémentaire, écrivez à l'adresse suivante :

helene.fournier@sfed.org